

TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

Ce guide présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires d'orientation, avec des explications concernant les différentes rubriques à renseigner.

1. CONNEXIONAUTÉLÉSERVICE

La connexion au téléservice orientation peut se faire soit avec un compte **ATEN** soit avec un compte **EduConnect**. L'établissement de votre enfant doit vous communiquer les codes d'accès.

Chaque responsable légal d'élève possède un compte personnel d'accès aux téléservices, mais un seul des deux responsables légaux peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte élève permet uniquement la consultation des saisies.

Comptes ATEN

Périmètre de Rouen : teleservices.ac-rouen.fr

Périmètre de Caen : teleservices.ac-caen.fr



The screenshot shows the ATEN login interface. At the top, it says 'Je me connecte avec mon compte ATEN'. Below this, there are two input fields: 'votre identifiant' with the placeholder 'Saisissez un identifiant' and 'votre mot de passe' with the placeholder 'Saisissez un mot de passe'. A large purple button labeled 'VALIDER' is positioned below the password field. At the bottom, there are two links: 'identifiant oublié ?' and 'mot de passe oublié ?', each followed by a right-pointing arrow icon.

Compte EduConnect

<https://educonnect.education.gouv.fr>

J'accède aux services numériques
des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect



J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Saisissez un identifiant

Mot de passe

Saisissez un mot de passe

Se connecter

[Identifiant perdu](#)

[Mot de passe perdu](#)

OU

[Je n'ai pas de compte](#)



Seuls les représentants légaux ayant ont un compte ATEN actif peuvent encore l'utiliser ou bien d'ores et déjà utiliser le compte EduConnect.

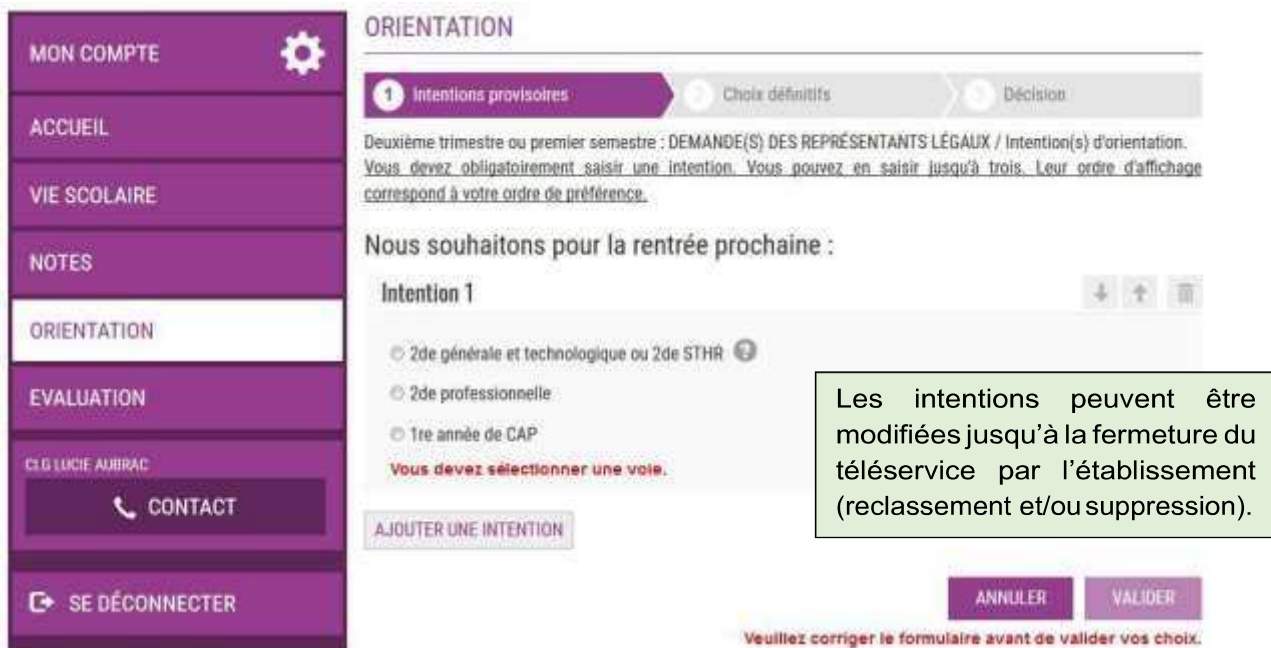
TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

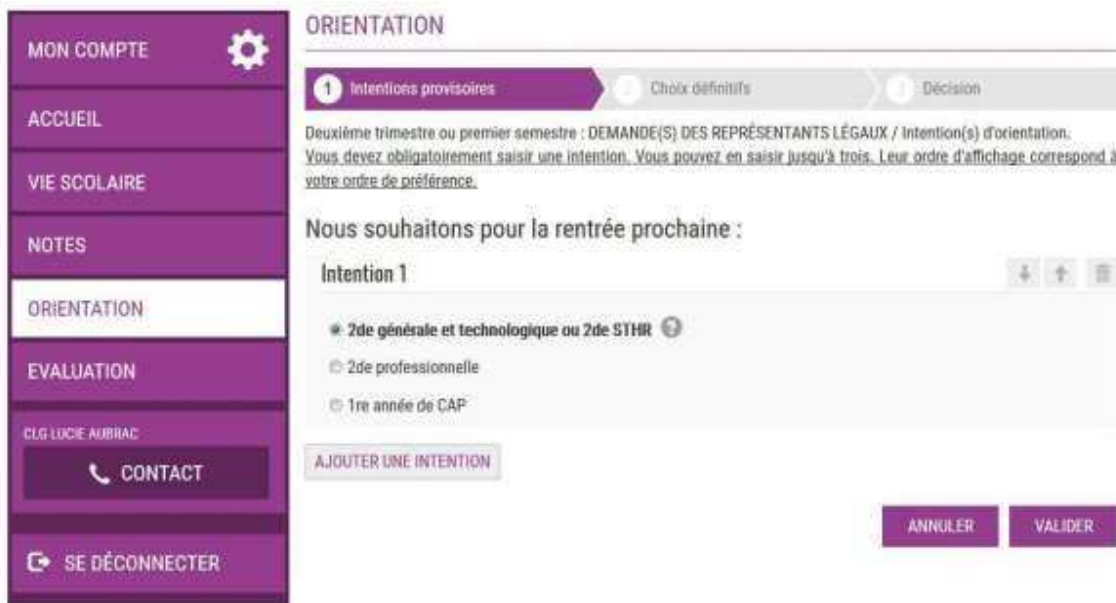
2. SAISIE DES INTENTIONS PROVISOIRES

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ;
- le rang détermine l'ordre de préférence.



★ 2^{de} générale et technologique - 2^{de} STHR



Si vous cochez 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, vous n'avez pas d'autres informations à saisir.

TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

★ Voie professionnelle

Si vous cochez 2de PRO ou 1re année de CAP, vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que vous souhaitez (il n'est pas nécessaire d'indiquer l'intitulé exact de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers) ; cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.



 Aide contextuelle :
 À côté de la phrase « Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant », l'info-bulle indique : Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>) et dans [le guide « Après la 3e »](#).

Des info-bulles donnent aussi des précisions sur les statuts :

- Sous statut scolaire : Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti : Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.

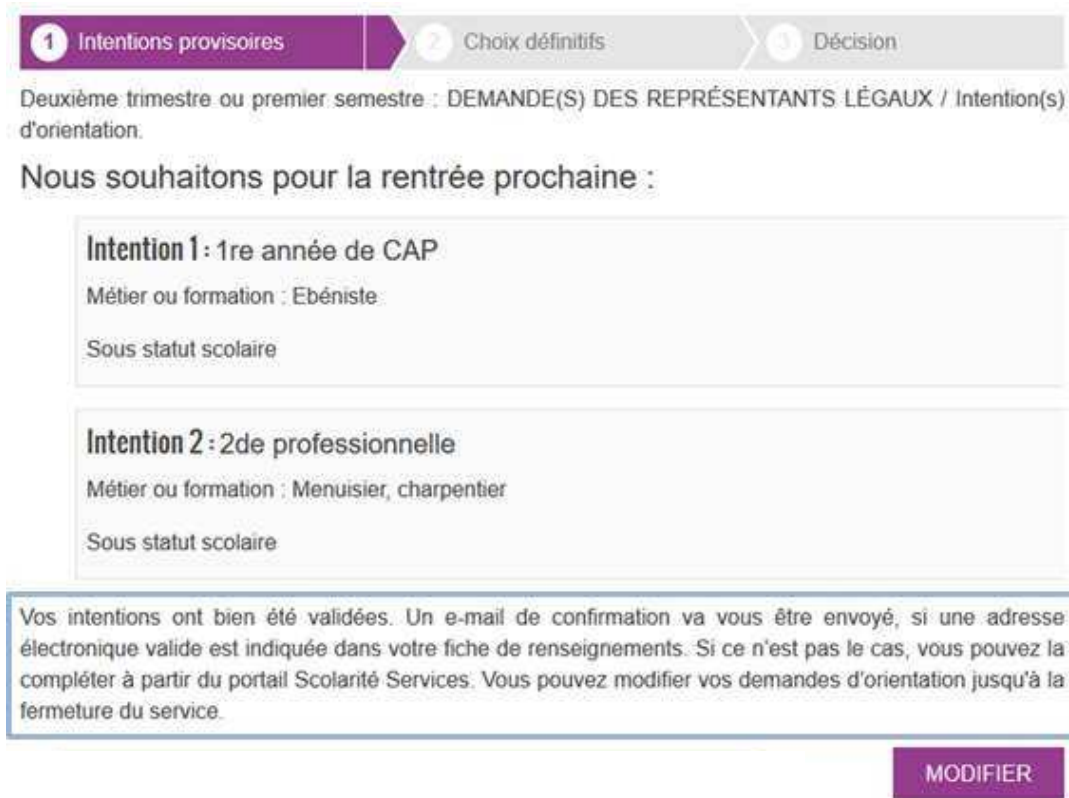
Vous avez la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

3. VALIDATION DES INTENTIONS PROVISOIRES

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.



Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement.

- Seul le responsable légal ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second responsable légal et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au responsable légal ayant effectué la saisie lorsque celui-ci se déconnecte de sa session.



Si vous ne validez pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées et vous ne recevrez pas d'e-mail récapitulatif.

4. CONSULTATION ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE

Le téléservice est fermé avant le début des conseils de classe et réouvert quelques jours après la fin des conseils. Le responsable légal ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis en cochant la case :

« *J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe* » puis en validant la saisie.

TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

1 Intentions provisoires
Choix définitifs
Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER



Lors de la phase définitive, vous ne pourrez pas saisir des choix définitifs sans avoir d'abord accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

5. DEUXIÈME RESPONSABLE LÉGAL

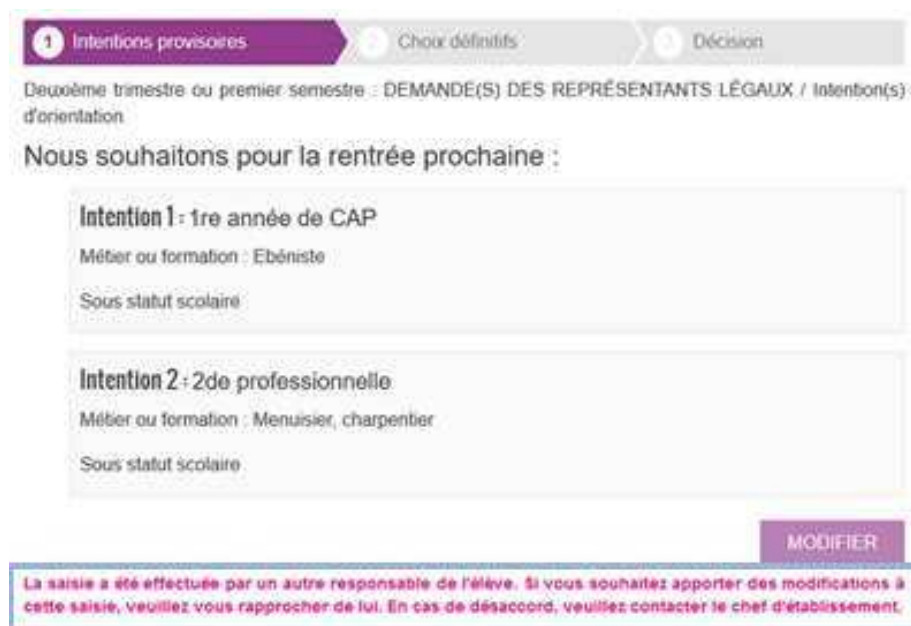
Chaque responsable légal d'élève possède un compte responsable, mais un seul des deux responsables légaux peut saisir les intentions provisoires.

Seul le responsable légal ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second responsable légal lorsqu'il se connecte avec son propre compte. Si le responsable légal qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du responsable légal qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux responsables légaux, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.

TELESERVICE ORIENTATION EN 3^e

Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires



1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
 Métier ou formation : Ebéniste
 Sous statut scolaire :

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
 Métier ou formation : Menuisier, charpentier
 Sous statut scolaire :

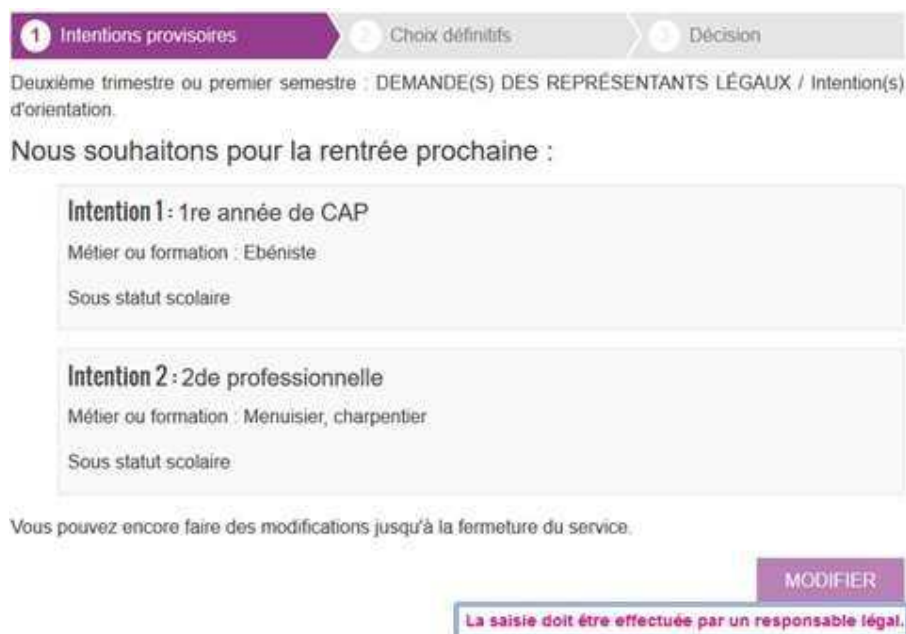
MODIFIER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Seul le responsable légal ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe.

6. CONNEXION AVEC UN COMPTE ÉLÈVE

La connexion avec un compte élève permet uniquement de consulter les intentions saisies par le responsable légal, ainsi que l'avis provisoire donné par le conseil de classe.



1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
 Métier ou formation : Ebéniste
 Sous statut scolaire :

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
 Métier ou formation : Menuisier, charpentier
 Sous statut scolaire :

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER

La saisie doit être effectuée par un responsable légal.